

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 29 novembre 2019

INTEGRATION DU
POLE
METROPOLITAIN
AU CONSEIL
ADMINISTRATION
DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE
GENEVE

N° CS2019-38

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf le vingt-neuf novembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 22 novembre 2019

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Daniel RAPHOZ – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M. Jean-Yves MORACCHINI - Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Vincent SCATTOLIN, donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Patrice DUNAND –

Mme Judith HEBERT – M. Vince

Yves MORACCHINI – M.

M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD –

M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE

INTEGRATION DU POLE METROPOLITAIN AU CONSEIL ADMINISTRATION DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE GENEVE

L'Aéroport International de Genève (AIG) constitue l'un des moteurs de la dynamique exceptionnelle que connaît le Grand Genève et dont bénéficie notamment le Genevois français. En effet, avec plus de 18 millions de passagers transportés et 148 destinations desservies en 2018, l'AIG constitue un acteur incontournable du territoire et participe à la vitalité économique de notre région. Porte d'entrée de la Genève internationale, l'aéroport est indispensable aux 34 organisations internationales, 250 ONG et 130 multinationales genevoises, aux entreprises du Genevois français et plus largement de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Pris dans sa dimension transfrontalière et au regard de sa zone d'attractivité, il constitue ainsi le troisième aéroport français et le premier d'Auvergne -Rhône-Alpes.

Les récentes évolutions apportées au cadre réglementaire régissant l'aéroport et les enquêtes publiques subséquentes (Modification du Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique -PSIA- en 2017 et demande d'approbation de plans et de modification du règlement d'exploitation de l'aéroport international de Genève), les démarches initiées par le Canton de Genève sur la « façade sud », le projet de développement du tramway genevois en direction de Ferney-Voltaire, les opérations urbaines en « façade nord », les enjeux globaux de durabilité et soutenabilité font toutefois apparaître la nécessité d'une organisation transfrontalière plus intégrée, mieux coordonnée entre le Conseil d'Administration de l'AIG, la République et Canton de Genève et les collectivités françaises directement concernées par le développement de l'Aéroport.

Bien que plusieurs instances aient été mises en place et/ou ouvertes à de nouveaux membres à l'initiative des parties concernées (Commission mixte franco-suisse sur les questions liées au bruit, représentant.e des Conseils départementaux français limitrophes au sein du Conseil d'Administration de l'AIG), il apparaît qu'une stratégie territoriale globale, franco-suisse, doit constituer désormais une priorité.

Les enjeux liés à un développement durable et soutenable de l'aéroport, à la mesure des effets du trafic aérien sur les populations voisines, à la réalisation d'actions d'informations et de concertations, à la mise sur pied d'une stratégie conjointe et d'un plan d'actions partagé de développement économique, d'équipements, de services, d'intégration environnementale, de desserte en transports publics dans une logique de préservation des ressources naturelles et de transition écologique, appellent un travail transfrontalier constant, conforme à la très forte interdépendance transfrontalière et à l'importance de l'Aéroport dans le Grand Genève.

Le Pôle métropolitain du Genevois français salue la volonté d'association des instances déjà mises en place mais souhaiterait que la coopération transfrontalière exemplaire à l'œuvre dans le territoire du Grand Genève se concrétise de façon pérenne et transversale autour de l'infrastructure aéroportuaire et des enjeux économiques, écologiques et liés à la qualité de vie que l'AIG polarise. L'association systématique et renforcée des représentants du Pôle métropolitain aux différents cercles de décisions concernés améliorerait la prise en compte de ces enjeux transfrontaliers en amont des projets, éviterait de péjorer leur mise en œuvre au fil des procédures réglementaires et faciliterait la mise en place de plans d'actions partagés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DEMANDE** auprès des autorités aéroportuaires de l'AIG, de la République et Canton de Genève et de la Confédération suisse, une association systématique aux instances de gouvernance et de concertation et notamment :
 - participation à la Commission mixte franco-suisse sur les questions liées au bruit,
 - désignation d'un.e représentant.e du Pôle métropolitain au sein du Conseil d'Administration de l'AIG ;
- **POURSUIT ET RENFORCE** les modalités de coopérations et de travail existantes ;
- **DEMANDE** auprès des autorités aéroportuaires de l'AIG, du Canton de Genève et de la Confédération suisse, la prise en compte systématique de la dimension transfrontière de l'aéroport et de ses impacts sur les parties françaises ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à adresser les courriers et documents nécessaires aux parties concernées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **06 DEC. 2019**

Publié ou notifié le

06 DEC. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le



ID : 074-200075372-20191129-CS2019_38-DE